

## Avis de cotisation école J-A-Bélanger Service de garde

Chers parents, voici votre avis de cotisation pour l'année 2022-2023.

Mois	Nbr de jours	8.95\$ par jr ? par jr après janvier	Date de dépôt
31 août au 30 septembre	21	187,95\$	1 versement de 187,95\$ : Dépôt le 16 septembre 2 versements de 93,98\$ : Dépôt le 30 septembre Payable avant le 30 septembre
3 octobre au 28 octobre	19	170,05\$	1 versement de 170,05\$ : Dépôt le 14 octobre 2 versements de 85,03\$ : Dépôt le 28 octobre Payable avant le 28 octobre
1e novembre au 30 Novembre	20	179,00\$	1 versement 179,00\$ : Dépôt le 11 novembre 2 versements de 89,50\$ : Dépôt le 25 novembre Payable avant le 25 novembre
1 <sup>e</sup> décembre au 23 décembre	17	152,15\$	1 versement 152,15\$ 2 versements de 76,08\$ : Dépôt le 17 décembre Payable avant le 17 décembre
10 janvier au 31 janvier	15	134,25\$	1 versement de 134,25\$ : Dépôt le 13 janvier 2 versements de 67,13\$ : Dépôt le 27 janvier Payable avant le 27 janvier
1e février au 24 février	17	152,15\$	1 versement de 152,15\$ : Dépôt le 10 février 2 versements de 76,08\$ : Dépôt le 24 février Payable avant le 24 février
6 mars au 31 mars	19	170,05\$	1 versement de 170,05\$ : Dépôt le 10 mars 2 versements de 85,03\$ : Dépôt le 24 mars Payable avant le 24 mars
3 avril au 27 avril	17	152,15\$	1 versement de 152,15 \$ : Dépôt le 14 avril 2 versement de 76,08\$ : Dépôt le 28 avril Payable avant le 28 avril
1e mai au 31 mai	21	187,95\$	1 versement de 187,95\$ : Dépôt le 12 mai 2 versements de 93,98\$ : Dépôt le 26 mai Payable avant le 26 mai
1 <sup>e</sup> juin au 23 Juin	16	143,20\$	1 versement de 143,20\$ : Dépôt le 9 juin 2 versements de 71,60\$ : Dépôt le 23 juin Payable avant le 23 juin

**Le montant total pour la mi- année 2022-2023 est de : 1628,90\$**

**Nouveau-Nouveau** :

Vous pouvez maintenant faire vos paiements par internet (voir feuille explicative), vous pouvez aussi payer par chèque et en argent.

- Un état de compte vous sera envoyé à chaque début de mois
- Vous avez la possibilité de faire un paiement total pour le mois, payer en deux versements. Notez que vous pouvez toujours donner un montant selon vos besoins.
- Veuillez svp, suivre les dates de paiement et les montants inscrits.
- Inscrire le nom de votre enfant au bas du chèque.
- Faire vos chèques au nom de CSDHR
- Les fériées ne sont pas payables et non compris dans le tableau.
- Les journées pédagogiques, ne sont pas incluses dans ce tableau, le paiement devra se faire à part, lors de l'inscription ou sur votre prochain état de compte.
- S'il y a fermetures d'école durant l'année, les frais seront ajouté à chaque fois et figureront sur votre prochain relevé ou ajustés en juin pour ceux qui ont fait des chèques port datés.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire un chèque (bien inscrire le nom des enfants au bas du chèque). Si vous payer en argent, inscrire le nom de l'enfant et du payeur sur l'enveloppe.

Merci de votre collaboration

Patricia Lallemand,  
Technicienne du service de garde  
Sdg-059@cssdhr.gouv.qc.ca  
450-359-6411 poste 5999